

NOËL MANGIN (REVIPAC) : « LE CNE S'EST CRÉÉ DANS UN MOMENT OÙ LES QUESTIONS RELATIVES AUX EMBALLAGES ÉTAIENT TRÈS DÉBATTUES »

Noël Mangin fait partie des membres fondateur du CNE en 1997. Il revient pour nous sur le contexte et les attentes de l'époque.

Dans quel contexte du moment s'est faite la genèse du CNE ?

CNE s'est créé dans un contexte très spécifique, qui est celui de la mise en place du dispositif Eco-emballages en 1992. Une sorte de REP des emballages ménagers. Celui-ci a amené une série de parties prenantes de la chaîne de valeur à travailler ensemble en vue de la construction de ce système.

Tous ces partenaires ont pensé qu'il était également nécessaire de disposer d'une organisation dédiée à tous les sujets relatifs à l'emballage.

En 1994, la [directive européenne, relative aux emballages et déchets d'emballages](#) ajoute au dispositif légal, en voulant prévenir et en réduire l'incidence des emballages et des déchets d'emballages sur l'environnement.

Le CNE s'est donc créé dans un moment où les questions relatives aux emballages -au sens large- étaient très débattues. L'emballage était mis en cause. Il y avait donc un fort besoin d'explications.

A ce moment, il nous a semblé important de travailler à une meilleure connaissance de l'emballage et notamment ses relations à l'environnement.

Pourquoi un CNE pensé avec les ONG ?

Nos premières discussions portaient sur : Qui regrouper ? Quelles parties prenantes rassembler ? Comment faire travailler tout le monde ensemble ? Quelles actions communes définir ?

Il existait des acteurs « attendus » qui pouvaient être clients ou fournisseurs dans une optique plutôt classique : commerciale et technique.

La grande introduction, ce sont les thématiques en relation avec l'environnement, donc des questions d'ordre général, des objectifs généraux à définir, toutes ces questions se sont retrouvées autour de la table du CNE où siégeaient toutes les parties sans exception, y compris les associations environnementales, que nous considérons très importantes, aux côtés des associations de consommateurs.

Au bout d'un certain temps, certaines d'entre elles, qui co-signaient nos points de vue, se sont retirées car leurs militants n'appréciaient pas cette collaboration. Aujourd'hui, je rends hommage à [PikPik Environnement](#) qui est resté fidèle à ses engagements initiaux.



Tout est une histoire de pression donc ?

Clairement oui et elle n'a pas disparu ! Parfois, nous avons du mal à comprendre.

Les gens pensent qu'ils sont victimes d'« horribles individus » et que l'emballage est quelque chose d'inutile en oubliant qu'il « n'est qu'un » auxiliaire de produit.

D'ailleurs, les metteurs en marché adoreraient se passer d'emballage, car ça leur coûterait beaucoup moins cher. Mais ils savent qu'ils ne peuvent s'y soustraire, et ils regardent les solutions pour en optimiser l'utilisation. D'où les fonctions d'information, de marketing, etc.

Dans les missions du CNE, il y a tout ça et l'idée, c'est d'avoir un discours objectif sur l'emballage. Admettre que, dans certains cas, il peut y en avoir moins dans une logique d'optimisation de l'emballage : « juste ce qu'il faut d'emballage » ; travailler dans l'éco-conception, le recyclage ; travailler à la notion du « juste emballage » qui intègre notamment l'éco-conception.

Et le nom CNE ?

Ce fut un vrai débat ! Qu'est-ce que va être le CNE ? Nous avons retenu le terme de « conseil », une sorte de haute autorité, idée que j'ai poussée, dans l'optique de publier des avis consensuels pour toutes les parties prenantes, d'où mon attachement de les avoir toutes autour de la table. Car, si on est tous face à face, on peut discuter de toutes les questions et produire un avis ou un conseil consensuel, fruit d'une réflexion objective.

Vous avez senti des progrès en 25 ans ?

Ce qu'on a fait est loin d'avoir été inutile ! Avec toutes les parties prenantes nous avons été « obligés » de jouer un rôle positif, en échangeant les idées.

Toutes les pressions ont-elles disparu pour autant ? Non, et il nous faut continuer d'approfondir les sujets.

Il est très important que les positions qui soient prises soient mesurées, objectivées et consensuelles. Le CNE est là pour dire : ce point est-il responsable ou pas, en se libérant des intérêts court terme.

Personnellement, J'ai beaucoup aimé la mise en place du comité « allégations environnementales », car c'est bien le rôle d'un conseil d'intervenir sur une allégation qui concerne les revendications environnementales. Cela nous aura demandé beaucoup de développements et de rigueur pour présenter les avantages des produits, sur la base de raisonnements et d'analyses solides, afin que les déclarations soient robustes. Mais, finalement, avec une efficacité avérée.

Et dans 10 ans ?

J'aimerais que l'on soit toujours dans cette logique exigeante. La notion d'économie circulaire, qui prend de plus en plus de place, nous oblige à travailler en synergie pour obtenir des résultats efficaces. J'ai la conviction profonde qu'il faut regarder les interdépendances, ne jamais raisonner en silo.

Dans le domaine de l'économie circulaire, dans lequel l'emballage a toute sa place, les différentes parties prenantes se comprennent et travaillent ensemble pour augmenter l'efficacité du système-emballage.

C'est bien la chaîne emballage dans sa totalité qui, rassemblée, doit trouver, ensemble, les améliorations nécessaires

L'emballage est un des seuls produits qui a des impacts positifs sur l'environnement. Il a des impacts négatifs aussi, mais ses qualités évitent beaucoup d'impacts des autres en protégeant le produit.